



SNES Toulouse
2 avenue J. Rieux - 4ème étage
31500 Toulouse
Tél. : 05.61.34.38.51
Mél. : s3tou@snes.edu
Twitter : [#SNES_toulouse](https://twitter.com/SNES_toulouse) [#capatoulouse](https://twitter.com/capatoulouse)
Facebook : [@snestoulouse](https://www.facebook.com/snestoulouse)

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Qui est concerné ?

Pour chaque discipline faisant l'objet d'une suppression de poste dans votre établissement, tous les collègues de la discipline affectés à titre définitif doivent être informés afin de recenser les éventuels volontaires.

En cas d'égalité d'ancienneté de poste pour les personnels désignés ou si plusieurs volontaires se proposent, les enseignants sont départagés en fonction du barème fixe retenu pour les opérations du mouvement (ancienneté de poste et échelon acquis au 31/08/2018), puis du nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2019 en cas de nouvelle égalité et enfin de l'âge. Parmi plusieurs personnels désignés, le plus faible barème sera touché par la mesure, parmi plusieurs personnels volontaires, le plus fort barème bénéficiera de la mesure de carte scolaire.

Poste en établissement

Si vous êtes titulaire d'un poste en établissement et que vous êtes victime d'une mesure de carte scolaire (MCS), vous devez participer au mouvement intra avec des vœux bonifiés. Vous resterez toujours prioritaire sur votre ancien poste fermé – ainsi que sur la commune et le département si vous en sortez – tant que vous ne muterez pas en dehors de l'Académie.

Vos droits

Afin de bénéficier de la bonification de 5000 points, il faudra formuler l'établissement du poste fermé suivi éventuellement de sa commune puis de son département et de l'académie. Si l'ordre des vœux indiqués ci-dessus doit être respecté, cela n'empêche pas de placer des vœux personnels avant et/ou d'en intercaler entre les vœux bonifiés. Ces vœux personnels seront examinés comme si vous n'aviez pas de MCS.

Si vous êtes muté sur un des vœux bonifiés à 5000 points, vous conserverez votre ancienneté de poste pour les mouvements ultérieurs.

Mais si vous mutez sur l'un de vos vœux non bonifié, **vous ne conserverez pas votre ancienneté de poste** pour une prochaine demande de mutation. Cependant, vous resterez prioritaire sur le poste supprimé (la commune, si vous en sortez etc.).

Quelle procédure ?

La procédure de réaffectation par mesure de carte scolaire recherche d'abord un établissement de même type dans la commune du poste supprimé (collège REP+, collège REP, collège sans étiquette, lycée) puis tout type d'établissement **dans cette même commune**.

En cas d'échec dans la commune, la recherche se fera sur tout type d'établissement **au plus proche** (kilomètres d'établissement à établissement).